

### Sites historiques

résidence vieille de près de 150 ans et toujours grevée d'une hypothèque. C'est une des premières maisons de la partie nord-est de Toronto. La famille Harrison en a fabriqué les briques et le verre. Elle combattit avec Mackenzie, l'un de ses membres mourut lors de la rébellion du Haut-Canada, et Mackenzie y a demeuré. Tant mieux que nous la conservions dans la tradition libérale.

Je voudrais maintenant revenir aux politiques qu'on a appliquées. Les lieux et parcs historiques nationaux au Canada rappellent le souvenir de personnes, d'endroits et d'événements qui ont été déclarés par le ministre, sur l'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, être d'un grand intérêt historique ou architectural dans l'essor du Canada. Nous avons tenté d'agir dans le contexte des projets du gouvernement fédéral à cet égard et selon ses critères. En 1968, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a déposé à la Chambre des communes un énoncé de principe sur les lieux historiques nationaux. Entre autres choses, cet énoncé définit les critères servant à la désignation des lieux historiques nationaux pour la gouverne du Parlement et du grand public.

Pour qu'on rappelle leur souvenir, un lieu ou une bâtisse doivent être étroitement liés à une personne, un endroit ou un événement d'importance historique nationale ou ils doivent illustrer les mouvements culturels, sociaux, politiques, économiques ou militaires de l'histoire ou d'un peuple préhistorique ou encore une découverte archéologique. Un édifice peut être également déclaré d'importance nationale à cause de son ancienneté ou parce qu'il symbolise remarquablement une période architecturale dont il reste peu d'exemples.

Cela m'amène à parler des gens qui veulent conserver un lieu dans leur ville. Mais devons-nous tous les conserver? En conseillant le ministre sur la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, la Commission peut recommander que les lieux, les édifices et autres structures d'importance nationale soient exploités comme parcs ou lieux historiques ou qu'on les commémore en posant des plaques historiques nationales ou, dans des circonstances exceptionnelles, en érigeant des monuments distincts. On insiste, bien entendu, sur l'importance nationale et nous arrivons ici au problème des groupes locaux. Il y en a partout et ils font appel aux sentiments et à la sentimentalité. Nous avons la maison Amswell à Thornhill dans ma circonscription qui a fait les manchettes des journaux à certains moments et tout le monde s'y intéressait. Même si elle n'était pas unique ni d'importance nationale, il aurait peut-être été bon de la préserver. Je pense qu'il y a des limites à nos pouvoirs.

Les suggestions concernant l'établissement de sites et de parcs historiques viennent de plusieurs sources: le public en général, les députés, les sociétés historiques et autres groupes, le personnel ministériel et les membres de la société elle-même. Depuis sa création, Parcs Canada, sur recommandation de la Commission, a aidé à la création de plus de 80 parcs et sites historiques importants et a rappelé à notre souvenir quelques 650 personnes et événements d'intérêt national et par opposition à ceux d'intérêt local ou régional. On procède actuellement à des négociations avec les gouvernements provinciaux quant à l'acquisition d'autres sites qui ont été déclarés de grande importance quant à leur valeur historique nationale.

Les moyens de la direction en vue de mettre en valeur les lieux historiques d'importance nationale ne sont pas

[M. Danson.]

assez grands pour lui permettre de s'occuper directement de la restauration et du maintien de tous les lieux désignés comme étant d'importance nationale. C'est pourquoi elle a adopté comme ligne de conduite d'encourager les autres paliers de gouvernement et les organismes privés à maintenir et même à restaurer et à exploiter ces édifices et sites pour le bien du public. A ce propos, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a le pouvoir de conclure des accords avec d'autres paliers de gouvernement ou des organismes sans but lucratif, en vertu desquels le ministre peut assumer la moitié des frais d'acquisition et de restauration d'un édifice d'importance spéciale, avec l'entente que l'autre partie paie le solde des frais d'acquisition et de restauration et en assume à perpétuité les frais d'exploitation et de maintenance et consente à les ouvrir au public tous les ans pendant une période minimum précise. Si j'ai bien compris le député, il n'en avait pas contre ces critères, mais je les crois justes, bien que cela soit discutable.

Le ministère a souscrit plus de 30 accords de partage des frais de ce genre avec des organismes provinciaux et municipaux et avec des sociétés à but non lucratif. Par exemple, le projet de restauration des bâtiments du port de Halifax qui revêt un intérêt particulier pour vous, monsieur l'Orateur, et que vous apprécierez. Je suis presque certain que votre résidence fait partie de ces lieux historiques. Le projet entrepris conjointement par le ministère, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la ville de Halifax et la Historic Developments Limited, entreprise de Halifax groupant des architectes, des ingénieurs et des fonctionnaires municipaux, concerne la restauration de six édifices. Autre exemple, l'entente intervenue entre le ministère et le musée des beaux-arts de Toronto pour la restauration et l'ameublement de la maison Grange qui est, je crois, le plus ancien bâtiment en briques de Toronto et la résidence du premier gouverneur du Haut Canada, John Graves Simcoe. Cet édifice est magnifique et il a été utile.

En plus des travaux du ministère dans le domaine de la conservation de lieux historiques, un grand nombre de projets semblables ont été exécutés ou sont en voie de l'être par le ministère, seul ou de concert avec d'autres organismes, sous l'égide d'autres ministères fédéraux ou provinciaux ou de municipalités, et par des sociétés privées. Ainsi, il y a le marché Bonsecours de Montréal, emplacement fort pittoresque, le Bastion Square de Victoria, Gastown à Vancouver, ainsi qu'à London, en Ontario, le siège social d'une importante compagnie canadienne, qui continue sa carrière commerciale. Il y a également l'ancien édifice de la Banque du Canada, rue Toronto, où l'Argus Corporation a établi son siège social.

● (1630)

Projet fort intéressant, on envisage de transformer, rue Sussex, ici même à Ottawa, l'un des anciens couvents situés à proximité de l'hôtel de la Monnaie, et d'y installer le ministère des Affaires urbaines. C'est une entreprise particulièrement heureuse pour cette ville et qui contribuera à la restauration et à la préservation de la place du marché. Ce sont de hauts lieux historiques qu'il faut maintenir. Nous prenons plaisir à les visiter à Halifax, à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Québec...

**M. McGrath:** Et à Saint-Jean de Terre-Neuve, la doyenne des villes canadiennes.

**M. Danson:** Oui, certainement, mais il y a une ville que nous semblons oublier et qui ne reçoit pas suffisamment d'attention. Il s'agit de Kingston. Des bâtiments d'un inté-